

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Port fluvial d'Arles : participation du Conseil départemental au financement de l'acquisition d'une grue à câbles

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

À décidé :

- de participer à hauteur de 80 000 € au financement de l'acquisition, par le port fluvial d'Arles, d'une grue à câbles,
- d'approuver les montants des affectations indiquées dans le rapport.

La dépense globale, soit 80 000 €, sera prélevée sur l'imputation budgétaire 204/64/204182 de l'Autorisation de Programme 2007-17016A.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée